



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 18 NOVEMBRE 2008

CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 novembre 2008

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le 18 novembre 2008 à dix-neuf heures quarante-cinq (19h45), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean- Léo Legault et Sylvain Marinier, madame la conseillère Kathleen S. Labelle, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Étaient également présents: monsieur Benoit Fugère, greffier et madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Étaient absents: monsieur Robert Lamarre, conseiller et madame Kathleen S. Labelle, conseillère.

Ouverture de la séance

Le maire Laurent Paquette procède à l'ouverture de la séance

Mot de bienvenue

Le maire, Laurent Paquette, souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance.

2008-11-658

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté, avec le retrait des points 10.2, 11.5 et 11.6.

ADOPTÉE

2008-11-659

Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 21 octobre 2008 et des séances extraordinaires du 28 octobre et du 4 novembre 2008

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ces procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux de la séance régulière du 21 octobre 2008 et des séances extraordinaires du 28 octobre et du 4 novembre 2008.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

ADMINISTRATION

2008-11-660

Assurances générales – Renouvellement pour la ville de Sainte-Agathe-des-Monts – Regroupement d'achat d'assurance des villes des Laurentides

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a signé une entente de regroupement d'achat d'assurances de dommages avec 8 autres villes des Laurentides;

ATTENDU QU'

la firme « Optimum gestion de risque » a été mandatée pour les renouvellements de contrats, pour les villes signataires de l'entente;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, ratifie le contrat de la police d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 1^{er} novembre 2009, accordé à « Lemieux Ryan Associés ».

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires concernés: selon les montants répartis tels que présentés à « l'annexe A » ci-jointe.

« ANNEXE A »

RÉPARTITION DES MONTANTS D'ASSURANCES :

- pour la responsabilité civile : 71 944,36 \$, taxes incluses;
- pour les biens: 65 741.17 \$, taxes incluses;
- pour la responsabilité municipale: 30,372.85 \$, taxes incluses;
- pour la responsabilité civile excédentaire: 14 987.50 \$, taxes incluses;
- pour les automobiles: 25 453.05 \$, taxes incluses;
- pour les bris de machine: 3 668.94 \$, taxes incluses;
- pour les délits: 4 806.90 \$, taxes incluses;
- pour l'assurance accident : 856.19 \$, taxes incluses.
- les montants suivants doivent être placés dans les fonds de franchise collective gérés par l'UMQ au bénéfice de tous les signataires de l'entente de regroupement, pour l'année 2008-2009:

1. 9 350 \$ dans un fonds de franchise collective de 250 000 \$ pour

Procès verbal de la séance régulière du 18 novembre 2008

Page 2 sur 34

l'assurance responsabilité primaire;

2. un montant de 14 036 \$, dans un fonds de franchise collective de 75 000 \$ pour l'assurance des biens ;

- un montant de 2 169.75 \$, taxes en sus, doit être payé à l'UMQ pour les frais d'honoraires;
- un montant de 2 000 \$, taxes en sus, doit être payé à la firme « Optimum Actuaire & Conseillers inc. » pour les frais d'honoraires professionnels relatifs au renouvellement, conformément à l'entente de regroupement.

ADOPTÉE

2008-11-661

Bail pour l'immeuble sis au 1155, route 329 – Poste S.Q. – Avenant n°2

ATTENDU QUE

il y a lieu de renouveler, pour une période additionnelle se terminant le 31 décembre 2009, le bail intervenu entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Société immobilière du Québec pour l'immeuble sis au 1155, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts (poste S.Q.) ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur des services administratifs et trésorier à signer pour et au nom de la Ville l'avenant n°2 du bail no 5645-02, intervenu entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Société immobilière du Québec, prolongeant le bail pour l'immeuble sis au 1155, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts jusqu'au 31 décembre 2009, tel que déposé.

ADOPTÉE

2008-11-662

Acquisition de terrain – Piste de ski de fond du Parc des campeurs – Matricule 4099-82-0000 – Fonds de parcs

ATTENDU QUE

le conseil désire assurer la protection et la pérennité des sentiers récréatifs et que pour ce faire, il en a fait un objectif, tant dans sa vision stratégique que dans son programme de travail ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le paiement des frais d'acquisition de terrain, identifié par les numéros de lots E-39 et E-40, à la « Corporation du Parc des Campeurs de Sainte-Agathe-des-Monts » pour la somme de 3 919 \$.

QUE le conseil municipal donne un mandat au notaire Daniel Pagé pour la préparation et l'enregistrement des documents nécessaires à cette fin pour un montant maximum de 650 \$, taxes et frais de publication en sus.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 4 569 \$, qui sera imputée au poste budgétaire pour fin de parcs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2008-11-663

Corporation industrielle de Sainte-Agathe-des-Monts – Implantation d’enseignes – Fonds de roulement

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate la « Corporation Industrielle de Sainte-Agathe-des-Monts » pour la réalisation et l’implantation d’enseignes pour le parc industriel pour un montant maximal de 10 000\$.

QUE le trésorier soit autorisé à affecter ce déboursé au fonds de roulement, selon le bon de commande numéro DG*352.

ADOPTÉE

2008-11-664

Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts – Consentement préalable de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Projet de règlement décrétant les règles applicables au fonctionnement de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU

l'adoption récente de la loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (Projet de loi # 56, (2007, chapitre 33)), sanctionnée le 13 décembre 2007, permettant la délégation de certaines compétences au conseil ordinaire de la municipalité centrale et l'allègement des règles de fonctionnement du conseil d'agglomération;

ATTENDU QUE

le conseil de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts juge approprié d'adopter un règlement relativement au fonctionnement de l'agglomération ainsi que des modifications concernant la délégation de certaines compétences d'agglomération au conseil ordinaire de la municipalité centrale;

ATTENDU QUE

le conseil de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts peut, avec le consentement préalable de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et de la municipalité de Ivry-sur-le-Lac, déterminer tout acte relevant de sa compétence qu'il délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts donne son consentement préalable, conformément à l'article 118.24 de la *loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine*

municipal (Projet de loi # 56, (2007, chapitre 33)), pour la délégation de certaines compétences au conseil ordinaire de la municipalité centrale de Sainte-Agathe-des-Monts et ce, en conformité au projet de règlement numéro 2008-AG-018 décrétant les règles applicables au fonctionnement de l'Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2008-11-665

Mandat à GCE Consultants Experts-conseils en environnement – Réalisation d'un programme de recherche en eau souterraine – Eau potable – Correction de la résolution numéro 2008-05-227

ATTENDU QUE

lors de la séance extraordinaire du 06 mai 2008, le conseil a adopté la résolution numéro 2008-05-227 relative au mandat donné à GCE Consultants Experts-conseils en environnement concernant la réalisation d'un programme de recherche en eau souterraine ;

ATTENDU QUE

il y a eu lieu de faire une modification de cette résolution quant à l'imputation de la dépense ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la modification de la résolution numéro 2008-05-227 adoptée lors de la séance extraordinaire du 06 mai 2008 pour lire :

« QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, pour un montant estimé à 22 035 \$, taxes en sus, qui sera imputée au futur règlement d'emprunt relatif à l'usine de filtration...»

Au lieu de

«...QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, pour un montant estimé à 22 035 \$, taxes en sus, qui sera imputée au futur règlement d'emprunt numéro 2008-EM-154. »

ADOPTÉE

2008-11-666

Opération Nez Rouge - Subvention

ATTENDU QUE

la ville désire contribuer à la campagne de financement de l'Opération Nez Rouge ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde un montant de 150 \$ à l'Organisme de l'Opération Nez Rouge.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*385.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2008-11-667

Comptes payés – Octobre 2008

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois d'octobre 2008, au montant de 1 418 831,43 \$.

ADOPTÉE

2008-11-668

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds administration

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2008-10 – Disponibilité de crédits – Fonds administration.

ADOPTÉE

2008-11-669

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois d'octobre 2008.

ADOPTÉE

2008-11-670

Modification de la résolution 2008-04-168 – Conseil sans papier – Fonds de roulement

ATTENDU QU'

Il y a lieu de modifier la résolution adoptée au mois d'avril 2008 concernant l'achat d'équipements pour la mise en place du conseil sans papier afin de spécifier la durée du paiement ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts modifie la

résolution numéro 2008-04-168 adoptée lors de la séance régulière du 15 avril 2008 afin que l'autorisation au trésorier se lise comme suit :

- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée au fonds de roulement et remboursée sur une période de 5 ans, débutant en 2009.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Avis de motion

Règlement numéro 2008-M-159 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Je, Jean-Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2008-M-159 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2008-M-159, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

SERVICES TECHNIQUES

2008-11-671

Divers travaux – Amélioration locative 1155, route 329 Nord - Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2008, prévoit divers travaux d'amélioration locative à divers bâtiments appartenant à la Ville ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010:

- entérine une dépense maximum de 25 000 \$ pour effectuer divers travaux d'amélioration locative, sur le bâtiment situé au 1155, route 329 Nord ;
- autorise le trésorier à effectuer ce déboursé qui sera imputé au poste budgétaire 1-41-000-41-727 et financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq ans débutant en 2009.

ADOPTÉE

2008-11-672

Éclairage Hôtel de Ville - Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2008, prévoit les travaux d'éclairage extérieur au bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010:

- entérine une dépense maximum de 5 000\$ pour effectuer les travaux nécessaires d'éclairage extérieur au bâtiment de l'Hôtel de Ville, située au 50 rue St-Joseph ;
- autorise le trésorier à effectuer ce déboursé qui sera imputé au poste budgétaire 1-41-000-40-727 et financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de deux ans débutant en 2009.

ADOPTÉE

2008-11-673

Champ d'épuration (puits) 1155, route 329 Nord - Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2008, prévoit les travaux sur la réfection du puits au Bâtiment loué à la Sûreté du Québec, situé au 1155, route 329 Nord ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010:

- entérine une dépense maximum de 20 000 \$ pour effectuer les travaux nécessaires sur le puits et le système de traitement des eaux usées, au bâtiment situé au 1155, route 329 Nord ;
- autorise le trésorier à effectuer ce déboursé qui sera imputé au poste budgétaire 1-41-000-40-727 et financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq ans débutant en 2009.

ADOPTÉE

2008-11-674

Adjudication d'appel d'offres TP-2008-034 – Vente de véhicules divers

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 28 soumissions en réponse à son appel d'offres TP-2008-034 pour la vente de divers véhicules usagés;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des services techniques, accepte de vendre aux soumissionnaires désignés dans le tableau ci-annexé, conformément à l'appel d'offres TP-2008-034, les différents véhicules selon les prix qui y sont indiqués, taxes en sus.

QUE le directeur des Services techniques soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à la vente de ces véhicules.

ANNEXE

Soumissionnaire	Camionnette Ford 1997	Camion Écureur International 1988	Camion Dodge 1992	Chargeur sur roues Mass.-Ferguson 1970	Camion Volvo 1990
Automobile S. Therrien				955.93\$	
Malidan					6 555.00 \$
Hugo Cloutier – Équipement Cloutier	339.96 \$	5 098.61 \$	1 341.61 \$		

ADOPTÉE

2008-11-675

Acquisition de classeurs à plans pour les travaux publics - Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010 prévoit l'acquisition de classeurs à plans pour les travaux publics;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010 :

- entérine une dépense 2 675.01 \$ pour l'acquisition de classeurs à plans pour les travaux publics ;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera imputée au poste budgétaire 43-000-60-726 et financée par le fonds de roulement, et remboursée sur une période de deux ans débutant en 2009.

ADOPTÉE

2008-11-676

Amendement à la résolution 2008-06-362 - Financement d'un camion 10 roues

ATTENDU QUE

Il y a lieu de modifier la résolution numéro 2008-06-362 adoptée au mois de juin 2008, concernant le financement de l'acquisition d'un camion 10 roues pour les Services des travaux publics ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts modifie la résolution 2008-06-362 adoptée lors de la séance régulière du 17 juin 2008, afin que l'acquisition du camion 10 roues soit financée de la manière suivante :

- 52 731.48 \$, financés par le fonds de roulement et remboursés sur

une période de 5 ans à compter de 2009 ;

- 56 222,27 \$, financés à même les budgets d'opération de la Ville.

ADOPTÉE

2008-11-677

Modification de la résolution numéro 2007-11-609 - Financement d'une camionnette 2007- Règlement 2007-EM-139

ATTENDU QU'

Il y a lieu de modifier la résolution adoptée au mois de novembre 2007 concernant le financement de l'acquisition d'une camionnette pour le Service des travaux publics, afin de spécifier la durée du paiement ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts modifie la résolution numéro 2007-11-609 adoptée lors de la séance régulière du 20 novembre 2007 afin que l'acquisition de la camionnette 2008 soit financée à même les disponibilités du règlement d'emprunt numéro 2007-EM-139.

ADOPTÉE

2008-11-678

Décompte progressif no 2 – Recherche en eau souterraine - Forage

ATTENDU

le contrat adjugé pour la recherche en eau souterraine par la résolution 2008-06-291;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la recommandation de M. Gilles Bouclin, ingénieur de la firme CGE Consultaux, pour le paiement no 2 à «Groupe Puitbec», au montant de 31 376,50\$, taxes en sus, pour les travaux effectués concernant la recherche en eau souterraine ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au règlement d'emprunt 2008-EM-154.

ADOPTÉE

2008-11-679

Décompte progressif no 2 - Réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent

ATTENDU

le contrat adjugé pour la réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent par la résolution 2008-08-517;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation en date du 06 novembre 2008 de Vincent Lauzon, chargé de projet auprès de la firme d'ingénieurs-conseils Genivar,
- accepte le paiement no 2, au montant de 202 740,97 \$, incluant la retenue de 10%, taxes en sus;
 - accepte le paiement à l'entreprise « Asphalte, Béton, Carrière Rive-Nord Inc.» de la somme de 182 466,87 \$, taxes en sus,
 - le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense à même le surplus libre qui sera imputée au poste budgétaire 43-000-16-721 selon le bon de commande DG*375.

ADOPTÉE

2008-11-680

Décompte progressif no 1 – Travaux carrefour giratoire

ATTENDU

le contrat adjugé à MBN Construction Inc. pour la réalisation de travaux de voirie, d'égouts et d'aqueduc dans le cadre d'un protocole signé avec le ministère des Transport du Québec pour la construction d'un carrefour giratoire et la réfection de services municipaux;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du ministère des Transports du Québec :
- accepte la recommandation de paiement no 1 préparée par Claude Lavigne, ingénieur chargé de projet auprès de CIMA+, au montant de 8 447.08 \$ taxes en sus, pour les travaux réalisés jusqu'en date du 10 octobre-2008 ;
 - accepte le paiement à " MBN Construction Inc.", de la somme de 8 447.08 \$, taxes en sus,
 - le conseil autorise le trésorier à effectuer ces dépenses à même les trois postes budgétaires suivants; soient :
 - ↳ 6 238.45 \$, taxes en sus (Règlement 2008-EM-145),
 - ↳ 979.75 \$, taxes en sus (Règlement 2008-EM-146), et
 - ↳ 1 228.88 \$, taxes en sus (Règlement 2008-EM-147)-

ADOPTÉE

2008-11-681

Décompte progressif no 2 – Travaux carrefour giratoire

ATTENDU

le contrat adjugé à MBN Construction Inc. pour la réalisation de travaux de voirie, d'égouts et d'aqueduc dans le cadre d'un protocole signé avec le ministère des Transport du Québec pour la construction d'un carrefour giratoire et la réfection de services municipaux;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du ministère des Transports du Québec,
- accepte la recommandation de paiement no 2 préparée par Claude Lavigne, ingénieur chargé de projet auprès de CIMA+, au montant de 107 018.39 \$ taxes en sus, pour les travaux réalisés jusqu'en date du 10 novembre 2008 ;
 - accepte le paiement à " MBN Construction Inc.", de la somme de 107 018.39 \$, taxes en sus ;
 - le conseil autorise le trésorier à effectuer ces dépenses à même les trois postes budgétaires suivants; soient :
 - ↳ 74 255.84 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-145),
 - ↳ 13 648.79 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-146), et
 - ↳ 19 113.76 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-147).

ADOPTÉE

2008-11-682

Décompte progressif no 2 et acceptation provisoire des travaux – Atelier de soudure

ATTENDU

le contrat adjugé pour la construction d'un atelier de soudure par la résolution 2008-08-516 suite à l'appel d'offres TP 2008-031;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du directeur des Services techniques,
- accepte la recommandation de paiement no 2 , en date du 7 novembre 2008;
 - accepte le paiement à "P G Construction"
 - de la somme de 18 936,42 \$, excluant la retenue de 10%, taxes en sus,
 - et de la somme de 4 208,10 \$, taxes en sus, pour la libération partielle de 5% sur la retenue totale de 10%, tel que prévu au contrat suite à l'acceptation provisoire des travaux ;
 - autorise le trésorier à effectuer ces dépenses qui seront imputées au règlement 2007-EM-136, selon le bon de commande TP*7998.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2008-11-683

Animations sportives – Projet ski – Entente Mont-Belle-Neige

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le cadre de ses activités d'hiver 2008, veut faciliter l'accessibilité de pistes de ski à sa clientèle de 6 à 69 ans;

ATTENDU QUE

le Mont Belle-Neige nous propose la «Carte Club de Belle-Neige», qui accorde une réduction de 6\$ sur le coût du billet individuel pour une journée complète, au tarif fin de semaine et une réduction de 3\$, sur les tarifs de semaine et bloc de quatre (4) heures ;

ATTENDU QUE

le coût de cette carte est de 10\$ et que le centre de ski du Mont Belle-Neige accepte de défrayer la moitié du coût, soit un montant de 5\$ par carte ;

ATTENDU QUE

la ville désire offrir cette carte gratuitement aux résidents de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le maire et le greffier à signer une entente, telle que substantiellement présentée, avec le Centre de ski Mont Belle-Neige, pour la saison 2008-2009.

QUE le conseil accepte de payer un montant de 5\$ pour chaque « Carte Club de Belle-Neige» émise, afin que ces cartes soient gratuites, pour les résidents de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, âgés de 6 à 69 ans.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-701-10-447.

ADOPTÉE

2008-11-684

Jeux du Canada 2013 - Résolution d'appui – Remplacement de la résolution numéro 2008-10-617

ATTENDU

la volonté de la région des Laurentides d'obtenir les Jeux du Canada à l'été 2013 ;

ATTENDU

l'obligation de la Ville de Blainville à s'engager, au nom des Laurentides, à titre de municipalité hôte à tenir les Jeux conformément aux modalités, conditions, droits et obligations définies par le Conseil des Jeux du Canada ;

ATTENDU QUE

l'une des obligations de la Ville de Blainville, à titre de municipalité hôte, est d'assumer tout déficit de l'événement ;

ATTENDU QUE

les villes partenaires doivent appuyer la Ville de Blainville dans l'atteinte de ses obligations ;

ATTENDU QUE

le comité d'évaluation technique du Conseil des Jeux du Canada, suite à sa visite du 9 juillet dernier, confirme l'acceptation du site ;

ATTENDU QUE

l'ensemble des municipalités partenaires pourront éventuellement siéger à la Société des Jeux du Canada 2013 ;

Procès verbal de la séance régulière du 18 novembre 2008

Page 13 sur 34

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conditionnellement à l'octroi de l'édition 2013 des Jeux du Canada à la région des Laurentides et l'obtention de soutien financier gouvernemental, s'engage à:

- ✓ être partenaire du comité organisateur pour l'organisation des compétitions de triathlon et de voile ;
- ✓ être maître d'œuvre de l'aménagement des sites de compétition ;
- ✓ aménager, pour le triathlon, une zone de transition en asphalte ou en béton (stationnement);
- ✓ respecter les plans préliminaires déposés au plus tard le 15 octobre 2008 ;
- ✓ garantir la réalisation des travaux au plus tard au printemps 2012 ;
- ✓ participer au financement des infrastructures à même les subventions reçues du gouvernement pour le triathlon et la voile pour un montant maximum de 80 000\$;
- ✓ garantir l'exclusivité de l'utilisation du plan d'eau et des installations environnantes ;

QU' advenant tout déficit concernant les opérations et les immobilisations relatives à l'organisation et à la tenue des Jeux du Canada 2013, incluant les compétitions de triathlon et de voile devant se tenir à Sainte-Agathe-des-Monts, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts n'aura pas à participer ou à financer quelque déficit que ce soit relatif à la tenue de ces jeux, outre sa contribution financière maximale de 80 000 \$, pour le financement des infrastructures de triathlon et de voile tel que spécifié précédemment.

ADOPTÉE

2008-11-685

Utilisation de la Place Lagny: Marché de Noël

ATTENDU QUE

le Marché de Noël aura lieu à la Place Lagny du 4 au 7 décembre et les 13 et 14 décembre 2008;

ATTENDU QUE

l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts a autorisé l'utilisation de la Place Lagny;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le passage d'une carriole dans les rues du centre-ville le samedi 5 décembre et le dimanche 6 décembre 2008, de 12h00 à 17h00.

ADOPTÉE

2008-11-686

Abrogation de la résolution numéro 2008-10-617

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

Procès verbal de la séance régulière du 18 novembre 2008
Page 14 sur 34

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, suite à l'adoption d'une nouvelle résolution d'appui concernant les Jeux du Canada 2013 abroge la résolution numéro 2008-10-617, adoptée lors de la séance du 21 octobre 2008.

ADOPTÉE

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2008-11-687 Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'octobre 2008

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois d'octobre 2008.

ADOPTÉE

2008-11-688 Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunions du 23 octobre 2008

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour sa réunion du 23 octobre 2008.

ADOPTÉE

2008-11-689 Programme de rénovation au centre-ville – 126 et 128, rue Principale Est – Certificat d'admissibilité

ATTENDU QU'

un certificat d'admissibilité préliminaire a été émis pour les travaux de rénovation de l'immeuble sis aux 126 et 128, rue Principale Est conformément aux exigences du règlement numéro 2008-M-155;

ATTENDU QUE

le fonctionnaire désigné chargé d'analyser les demandes d'aide financière dans le cadre du programme de rénovation au centre-ville (PRCV) a émis une recommandation favorable en regard du projet aux 126 et 128, rue Principale Est;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts octroie une aide financière dont le montant

maximal est établi à 50 % du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 22 500 \$.

QUE sur réception du certificat de fin des travaux, le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, représentant une aide financière d'un montant équivalent à 50 % du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 22 500 \$ conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2008-EM-158.

Cette demande est déposée par Lise Dubois et Sylvain Latreille, propriétaires de l'immeuble sis aux 126 et 128, rue Principale Est sur le lot 10-28, rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-11-690

Programme de rénovation au centre-ville – 120, rue Principale Est – Certificat d'admissibilité

ATTENDU QU'

un certificat d'admissibilité préliminaire a été émis pour les travaux de rénovation de l'immeuble sis au 120, rue Principale Est conformément aux exigences du règlement numéro 2008-M-155;

ATTENDU QUE

le fonctionnaire désigné chargé d'analyser les demandes d'aide financière dans le cadre du programme de rénovation au centre-ville (PRCV) a émis une recommandation favorable en regard du projet au 120, rue Principale Est;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts octroie une aide financière dont le montant maximal est établi à 50 % du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 22 500 \$.

QUE sur réception du certificat de fin des travaux, le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, représentant une aide financière d'un montant équivalent à 50 % du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 22 500 \$ conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2008-EM-158.

Cette demande est déposée par Olida Fortin, propriétaire de l'immeuble sis au 120, rue Principale Est sur une partie du lot 10, rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-11-691

Programme de rénovation au centre-ville – 36 à 42, rue Saint-Vincent – certificat d'admissibilité

ATTENDU QU'

un certificat d'admissibilité préliminaire a été émis pour les travaux de rénovation de l'immeuble sis aux 36 à 42, rue Saint-Vincent conformément aux exigences du règlement numéro 2008-M-155;

ATTENDU QUE

le fonctionnaire désigné chargé d'analyser les demandes d'aide financière dans le cadre du programme de rénovation au centre-ville (PRCV) a émis

une recommandation favorable en regard du projet aux 36 à 42, rue Saint-Vincent;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts octroie une aide financière dont le montant maximal est établi à 50 % du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$.

QUE sur réception du certificat de fin des travaux, le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, représentant une aide financière d'un montant équivalent à 50 % du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$ conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2008-EM-158.

Cette demande est déposée par Jean-Claude Patrice, représentant dûment mandaté par les propriétaires de l'immeuble sis aux 36 à 42, rue Saint-Vincent sur une partie des lots 54 et 55, rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-11-692

Constat d'infraction – Travaux d'agrandissement du bâtiment principal sans permis et travaux d'aménagements extérieurs – 50, rue Brissette – Matricule 4501-13-3505

ATTENDU QUE

des travaux d'agrandissement du bâtiment principal et des travaux d'aménagements extérieurs ont été réalisés sans permis et certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis verbaux et écrits de l'inspecteur des bâtiments, les informant de la nécessité d'obtenir un permis pour réaliser lesdits travaux;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a pas cessé les travaux;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « Fenêtres M.Q. inc. », propriétaire de l'immeuble situé au 50, rue Brissette, portant le matricule 4501-13-3505, pour effectuer les travaux nécessaires, fournir les plans requis et compléter les demandes de permis requises, afin de se conformer au règlement sur l'application et l'administration des

règlements d'urbanisme numéro 2002-U21 et le règlement de zonage portant le numéro 2003-U23.

ADOPTÉE

2008-11-693

Constat d'infraction au 15, rue Saint-Moritz – Travaux non conformes au permis émis - Matricule 4699-43-6540 – Secteur Sud

ATTENDU QU'

un permis a été délivré en 2007 pour la construction d'une habitation unifamiliale sise au 15 rue Saint-Moritz.

ATTENDU QUE

les travaux décrits ont été réalisés de façon non conforme au permis émis;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu deux avis d'infraction depuis le mois d'avril 2008, l'informant que les travaux effectués n'étaient pas conformes au permis émis;

ATTENDU QUE

le propriétaire ne veut pas collaborer avec le service de la planification du territoire et désire conserver son bâtiment tel que construit.

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « Merpaw Dalton », propriétaire de l'immeuble situé au 15, rue Saint-Moritz, portant le numéro de matricule 4699-43-6540, pour effectuer les travaux nécessaires, afin de se conformer au règlement de zonage numéro 2002-U21.

ADOPTÉE

2008-11-694

Constat d'infraction au 30, rue Saint-Moritz - Remise érigée en cour et marge avant – Matricule 4699-43-0106 - Secteur Sud

ATTENDU QUE

les travaux de construction d'une remise ont été réalisés de façon non conforme et sans certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu un avis l'informant de la non-conformité pour les travaux effectués;

ATTENDU QUE

le propriétaire ne veut pas collaborer avec le service de la planification du territoire et désire conserver son bâtiment tel que construit.

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « Loraine Simard », propriétaire de l'immeuble situé au 30, rue Saint-Moritz, portant le numéro de matricule 4699-43-0106, pour effectuer les travaux nécessaires, afin de se conformer au règlement de zonage numéro 2002-U21.

ADOPTÉE

2008-11-695

Constat d'infraction aux 51 à 55, rue Saint-David – Travaux sans permis non conformes à la résolution du PIIA – Matricule 4401-20-6325 –Secteur Centre

ATTENDU QU'

aucun permis n'a été délivré en 2007 pour la rénovation du bâtiment principal sis au 51 à 55, rue Saint-David.

ATTENDU QUE

les travaux décrits ont été réalisés de façon non conforme et sans permis;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu un avis l'informant de la non-conformité de son projet de rénovation avant la réalisation de ses travaux;

ATTENDU QUE

le propriétaire ne veut pas collaborer avec le service de la planification du territoire et désire conserver son bâtiment tel que construit.

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « Jacques-Luc Lamoureux », propriétaire de l'immeuble situé au 51 à 55, rue Saint-David, portant le numéro de matricule 4401-20-6325, pour effectuer les travaux nécessaires afin de se conformer au règlement de zonage numéro 2002-U23.

ADOPTÉE

2008-11-696

Dérogation mineure au 3995, chemin Paiement - Diminution de marge latérale

gauche - Secteur Nord

1. **Requérant** : Normand Lajeunesse de Construction Progesco, représentant dûment mandaté par Salomon Abenaim, propriétaire de l'immeuble.
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 2-30 du rang 10 du canton de Doncaster
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - la diminution de la distance de la galerie arrière par rapport à la limite latérale gauche de propriété à 0,72 mètre alors que l'article 6.5.3 du règlement de zonage No 90-12 et ses amendements prévoient une distance minimale de 1 mètre.

Le tout tel que montré au plan de propriété, portant la minute 12323, de l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 7 octobre 2008.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la distance de la galerie arrière par rapport à la limite latérale gauche de la propriété à 0,72 mètre,
- le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2008-11-697

Dérogation mineure au 980, chemin du Domaine Guindon - Diminution de la marge avant - Secteur Nord

1. **Requérant** : Normam Gontovnik représentant dûment mandaté par 993040 CANADA INC., propriétaire de l'immeuble.
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 20-62, rang 5, canton de Beresford.
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - la diminution de la marge avant à 8,08 mètres du bâtiment principal projeté, alors que l'article 7.3.5 du règlement de zonage No 90-12 et ses amendements prévoient un minimum de 15 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12336 en date du 15 octobre 2008.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. **Résolution**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la marge avant du bâtiment projeté à 8,08 mètres,
le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2008-11-698

Dérogation mineure au 413, Route 329 Nord - Aménagements extérieurs - Secteur Nord

1. **Requérant** : Stéphane Morel propriétaire de l'immeuble

2. **Désignation de la propriété concernée** : La partie du lot 13 A rang 5 du canton de Beresford - Zone Ica-2.

3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- la diminution de la distance de l'aire d'entreposage par rapport à la ligne de rue (impasse de la Tourbière) à 1 mètre, alors que l'article 6.7.7 1) b) du règlement zonage numéro 90-12 et ses amendements prévoit 3 mètres;
- le retrait de l'obligation d'aménager une aire tampon de 10 mètres le long de la ligne latérale gauche alors que l'article 6.7.9 a) du règlement zonage numéro 90-12 et ses amendements en prévoit une;
- l'augmentation de la hauteur de la clôture le long de la ligne latérale droite donnant sur rue (impasse de la Tourbière) à 1,8 mètre alors que l'article 6.5.2, 1er boulet, du règlement zonage numéro 90-12 et ses amendements prévoient une hauteur maximale de 75 centimètres;
- l'augmentation de la hauteur du muret le long de la ligne latérale droite donnant sur rue (impasse de la Tourbière) à 1,2 mètre alors que l'article 6.5.2, 1er boulet, du règlement zonage numéro 90-12 et ses amendements prévoient une hauteur maximale de 75 centimètres.

Le tout tel que montré au plan préparé par le propriétaire en date du 14 octobre 2008.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. **Résolution**

Procès verbal de la séance régulière du 18 novembre 2008
Page 21 sur 34

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant:

- la diminution de la distance de l'aire d'entreposage par rapport à la ligne de rue (impasse de la Tourbière) à 1 mètre;
- le retrait de l'obligation d'aménager une aire tampon de 10 mètres le long de la ligne latérale gauche;
- l'augmentation de la hauteur de la clôture le long de la ligne latérale droite donnant sur rue (impasse de la Tourbière) à 1,8 mètre;
- l'augmentation de la hauteur du muret le long de la ligne latérale droite donnant sur rue (impasse de la Tourbière) à 1,2 mètre.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2008-11-699

Dérogation mineure au 1211, impasse de la Tourbière - Aménagements extérieurs - Secteur Nord

1. **Requérant** : Robert Lockhead, représentant dûment mandaté par 9188-9329 Québec Inc., propriétaire de l'immeuble.
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots 12-22 et 13A-22 du rang 5 du canton de Beresford.
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - permettre lors du nivellement de terrain l'augmentation de l'angle que fait le talus par rapport à l'horizontale à 35 degrés alors que l'article 6.9.3 3e boulet du règlement zonage numéro 90-12 et ses amendements prévoit un angle maximal de 30 degrés;
 - le retrait de l'obligation d'aménager l'aire d'entreposage uniquement dans les cours latérales ou arrière alors que l'article 6.7.7 1) du règlement zonage numéro 90-12 et ses amendements le prévoient.

Le tout tel que montré au plan de localisation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 16 742 en date du 2 septembre 2008.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.
6. **Résolution**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'augmentation de l'angle que fait le talus par rapport à l'horizontale à 35 degrés;
- le retrait de l'obligation d'aménager l'aire d'entreposage uniquement dans les cours latérales ou arrière;

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2008-11-700

Dérogation mineure au 31, rue Madeleine - Pourcentage d'espace naturel - Secteur Sud

1. **Requérant** : Réal Raymond, représentant dûment mandaté par Dorcy Laroche, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 8-63, rang 3 canton de Beresford - Zone Ha-500
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - la diminution du pourcentage d'espace naturel à 16 pourcent, alors que l'article 6.4.3.2 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient 30 pourcent.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 16869 en date du 15 octobre 2008.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution du pourcentage d'espace naturel à 16 pourcent,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2008-11-701

Dérogation mineure au 1061 à 1067, rue Principale - Aménagements extérieurs - Secteur Centre

1. **Requérant** : Yolande Lalonde, représentante dûment mandatée par Esthétique D'auto Sainte-Agathe, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 5A-2-2, rang 3 canton de Beresford - Zone Ca-717
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la diminution du nombre de cases de stationnement à 7 alors que l'article 12.1.2 2), 20e boulet, du règlement 2002-U23 et ses amendements demandent 9 cases.
 - le retrait de l'obligation de réaliser des aménagements paysagers sur une superficie de 20 % de la cour avant alors que l'article 11.1.4 1) du règlement zonage 2002-U23 et ses amendements le prévoient.
 - le retrait de l'obligation d'effectuer la plantation d'un arbre au 10 mètres linéaire le long des lignes avant alors que l'article 11.1.9, 3^e paragraphe, deuxième boulet, du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements le prévoient.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre Peter Rado minute 12352 en date du 20 octobre 2008.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution du nombre de cases de stationnement à 7,
- le retrait de l'obligation de réaliser des aménagements paysagers sur une superficie de 20 % de la cour avant,
- le retrait de l'obligation d'effectuer la plantation d'un arbre au 10 mètres linéaire le long des lignes avant,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande.

ADOPTÉE

2008-11-702

PIA au 413, Route 329 Nord - Projet de lotissement majeur - Aménagements extérieurs - Secteur Nord

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste à aménager une aire d'entreposage d'une superficie de 156 mètres carrés dans la cour arrière donnant sur l'impasse de la Tourbière. Une nouvelle clôture le long de la ligne latérale droite donnant sur rue (Impasse de la Tourbière) sera érigée afin de terminer d'enclorre la propriété. Il y aura la création de 3 espaces de stationnement dans la cour arrière.

Cette demande est déposée par Stéphane Morel propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 13A, rang 5 du canton de Beresford - Zone Ica-2.

ADOPTÉE

2008-11-703

PIA au 380, montée du Versant-Sud - Implantation en montagne - Aménagement extérieur - Secteur Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste à ériger un muret (en pierres plates) à proximité du bâtiment principal d'une hauteur de plus ou moins 0,3 mètre. Pour délimiter l'espace stationnement par rapport à l'espace gazonné, une bordure d'une hauteur maximale de 15 cm sera installée. Afin de s'assurer que les eaux de pluie ne se dirigent pas sur la propriété voisine, une bordure de rétention constituée de gravier 0-3/4 sera aménagée. Elle sera d'une hauteur de 0,3 mètre.

Cette demande est déposée par Gérald Montigny, représentant dûment mandaté par Linda Grenier, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1-119, rang 4 du canton de Beresford - Zone Va-813.

ADOPTÉE

2008-11-704

PIA au 2, chemin de la Pointe-Greenshields - Implantation en montagne - Agrandissement du bâtiment principal - Secteur Centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste en un agrandissement d'une superficie de 48 mètres carrés dans la cour avant. Les revêtements de l'agrandissement seront identiques à l'existant.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par Jean Godon portant la minute 16842 en date du 9 octobre 2008.

Cette demande est déposée par Paul Lortie, représentant dûment mandaté par Evelyn Marciano, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 20B-72 et 20B-73, rang 3 canton de Beresford - Zone Va-402.

ADOPTÉE

2008-11-705

PIA au 980, chemin du Domaine-Guindon - Implantation en montagne - Nouvelle construction - Secteur Nord

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste en la construction d'un nouvel établissement industriel et artisanal pour la fabrication de bonbons dans la zone Ce-1, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- que les travaux d'aménagements paysagers soient exécutés avant le 30 juin 2009.
- qu'une garantie financière de 5.000 \$ en faveur de la ville soit déposée afin de garantir les travaux d'aménagements paysagers.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12336 en date du 15 octobre 2008

Cette demande est déposée par la compagnie 2993040 CANADA INC., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 20-62, rang 5, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-11-706

PIA au 251, montée Rosa –Domaine Chanteclair - Rénovation galerie - Secteur Centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste à modifier les garde-corps de la galerie qui a complètement été rénovée sans permis. Ils seront modifiés en leur donnant le style "Suisse" telle que la réglementation l'exige.

Cette demande est déposée par Lucille Mayer, représentante dûment mandatée par Laurent Pomerleau, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 1A-13, 2A-7 et 2A-21, rang 3 Beresford - Zone Va-605.

ADOPTÉE

2008-11-707

PIA au 431, rue de Tignes - Domaine Chanteclair – Nouvelle construction - Secteur Centre Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale de style suisse, au nivellement du terrain ainsi qu'à l'aménagement du site dans la zone Va-605.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 16801 en date du 2 octobre 2008.

Cette demande est déposée par Philippe Charbonneau, représentant dûment mandaté par Johanne Raby, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 1A-96 du rang 3, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-11-708

PIA au 2019, rue de Chandolin - Domaine Chanteclair - Rénovation du bâtiment principal - Secteur Centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste à changer toutes les fenêtres du bâtiment principal. Elles seront en bois dans les teintes de brun beige et de mêmes dimensions. Une nouvelle fenêtre en bois d'une dimension de 0,9 mètre x 1,2 mètre sera percée sur l'élévation latérale droite au niveau de l'étage.

Cette demande est déposée par Sylvain Gagnon, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1-9, rang 9 canton de Morin - Zone Va-608.

ADOPTÉE

2008-11-709

PIA au 85, Saint-Moritz - Domaine Chanteclair - Galerie/spa - Secteur Centre-Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste au prolongement de la galerie arrière pour l'installation d'un spa dans la zone Va-605, en autant que les exigences suivantes soient respectées. :

- que les barrotins projetés pour l'agrandissement de la galerie soient similaires aux barrotins moulurés existants ;
- que les barrotins non conformes présents sur la galerie existante soient remplacés par des barrotins identiques à ceux conformes que l'on retrouve sur la façade avant du même bâtiment.

Cette demande est déposée par Manago Marco, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 2A-8, rang 3, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-11-710

PIA au 1061 à 1067, rue Principale - Agrandissement du bâtiment principal - Esthétique d'auto Sainte-Agathe - Secteur Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste en l'agrandissement du bâtiment en cour arrière et en l'aménagement de l'aire de stationnement pour le commerce Esthétique D'auto Sainte-Agathe, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- que les travaux d'aménagements paysagers soient exécutés avant le 30 juin 2009 ;
- qu'une garantie financière de 1,000 \$ en faveur de la ville soit déposée afin de garantir les travaux d'aménagements paysagers.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12352 en date du 20 octobre 2008.

Cette demande est déposée par Yolande Lalonde, représentante dûment mandaté par Esthétique D'auto Sainte-Agathe, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5A-2-2, rang 3 canton de Beresford - Zone Ca-717.

ADOPTÉE

2008-11-711

PIA au 577, rue Principale - Route 117 - Affichage le long de la route 117 – Porte de garage Ste-Agathe inc. - Secteur Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste en l'installation d'une enseigne sur le poteau déjà existant et d'une enseigne à plat sur l'élévation latérale gauche du bâtiment principal.

Cette demande est déposée par Serge Charbonneau, représentant dûment mandaté par Promutuel L'Abitibienne Société, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie de lot 8, rang 3 canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-11-712

PIA au 1187, rue Principale - Route 117 - Enseigne – Nord-Sud Produits Alimentaires inc.-Secteur Centre-Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste en l'installation d'une enseigne à plat sur la façade avant du bâtiment principal dans la zone Ca-717, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- que l'éclairage soit en col de cygne au-dessus de l'enseigne projetée.

Cette demande est déposée par Nord-Sud Produits Alimentaires Inc., représentant dûment mandaté par Fard Investments Ltd., propriétaire de l'immeuble sis sur les parties des lots 4 et 5A-2, rang 3 et la partie du lot 4, rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Sylvain Marinier se retire de la table des délibérations.

2008-11-713

PIA au 1, Rue Saint-Donat – Affichage au centre-ville - AssurExperts Jolicoeur & fils - Secteur Centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste à installer une enseigne pour le commerce AssurExperts Jolicoeur & fils. Afin de créer un relief, le contour de l'enseigne ainsi que les fioritures au bas seront sculptés, tandis que le logo "AXA " sera soulevé de 1" par rapport au reste de l'enseigne.

Cette demande est déposée par Sophie Dufour, représentante dûment mandatée par Sylvain Marinier, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 62, rang 4 canton de Beresford - Zone Cv-226.

ADOPTÉE

Monsieur Sylvain Marinier, conseiller reprend son siège.

2008-11-714

PIA au 91, rue Saint-Vincent - Affichage au centre-ville - ÉvÉ coiffure - Secteur Centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste à installer une enseigne sur l'élévation avant donnant sur la rue Saint-Vincent. Le logo, d'une épaisseur de 1 pouce, sera en relief par rapport au reste de l'enseigne, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- que le texte "ÉvÉ coiffure ", en blanc sur l'affiche, soit enlevé et la superficie du texte "Elle et lui" en blanc soit augmentée.

Cette demande est déposée par Stéphane Séguin, représentant dûment mandaté par George Weis, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 12A-99-2, 12A-91-1 et 12A-90-1, rang 4 canton de Beresford - Zone Cv-226.

ADOPTÉE

2008-11-715 **PIA au 5, rue Saint-Antoine - Affichage au centre-ville – Commerce Coiffure Catimini - Secteur Centre**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste à installer une enseigne en saillie. Afin de créer du relief, tous les éléments de l'enseigne seront sculptés.

Cette demande est déposée par Mario Fournelle, représentant dûment mandaté par Johanne Fournelle, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 106-1, rang 4 du canton de Beresford - Zone Cv-240.

ADOPTÉE

2008-11-716 **PIA au 5 avenue Hillside – Travaux au centre-ville - Agrandissement - Secteur Centre**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste en un agrandissement d'une superficie de 88 pieds carrés dans la cour latérale gauche. Les revêtements utilisés seront identiques au bâtiment existant.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado, portant la minute 12320, en date du 6 octobre 2008.

Cette demande est déposée par Hélène Hamel, représentant dûment mandaté par George Barker, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 16-94, rang 4 du canton de Beresford - Zone Ht-314.

ADOPTÉE

2008-11-717 **PIA au 15, rue Larocque Ouest - Travaux au centre-ville - Rénovations - Secteur Centre-Sud**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet

qui consiste en la rénovation de l'habitation unifamiliale par le remplacement du revêtement extérieur, de la toiture et des fenêtres, dans la zone Cv-238.

Cette demande est déposée par Denis Grondin, représentant dûment mandaté par Angela Laprise, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 13C-28, rang 3, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-11-718

PIA au 12, rue Principale Est - Affichage au centre-ville - Enseigne sur poteau pour le commerce Bi Eau Sphère - Secteur Centre-Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau avec boîte à fleurs au niveau de l'espace-terrasse dans la zone Cv-240, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- le dépôt d'une garantie financière en faveur de la ville d'un montant de 500 \$ afin de garantir la réalisation des aménagements paysagers à la base de l'enseigne.

Cette demande est déposée par Michèle Delorme, représentante dûment mandatée par Fournelle Johanne, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 106-1, rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-11-719

PIA au 12A, rue Principale Est - Affichage au centre-ville - Enseigne sur poteau pour le commerce Centre Vert Santé - Secteur Centre-Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau avec boîte à fleurs au niveau de l'espace-terrasse dans la zone Cv-240, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- le dépôt d'une garantie financière en faveur de la ville d'un montant de 500 \$ afin de garantir la réalisation des aménagements paysagers à la base de l'enseigne.

Cette demande est déposée par Véronique Nadeau, représentante dûment mandatée par Johanne Fournelle, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 106-1, rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-11-720

PIA au 31, rue Madeleine - Implantation en montagne - Nouvelle construction - Secteur Sud.

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet qui consiste en la construction du bâtiment principal, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 16869 en date du 15 octobre 2008.

Cette demande est déposée par Réal Raymond, représentant dûment mandaté par Dorcy Laroche, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 8-63, rang 3 du canton de Beresford - Zone Ha-500.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2008-11-721

Levée de la séance

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Laurent Paquette

Le greffier, Benoit Fugère

INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 18 NOVEMBRE 2008

2008-11-658	Adoption de l'ordre du jour
2008-11-659	Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 21 octobre 2008 et des séances extraordinaires du 28 octobre et du 4 novembre 2008
2008-11-660	Assurances générales – Renouvellement pour la ville de Sainte-Agathe-des-Monts – Regroupement d'achat d'assurance des villes des Laurentides
2008-11-661	Bail pour l'immeuble sis au 1155, route 329 – Poste S.Q. – Avenant n°2
2008-11-662	Acquisition de terrain – Piste de ski de fond du Parc des campeurs – Matricule 4099-82-0000 – Fonds de parcs
2008-11-663	Corporation industrielle de Sainte-Agathe-des-Monts – Implantation d'enseignes – Fonds de roulement
2008-11-664	Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts – Consentement préalable de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Projet de règlement décrétant les règles applicables au fonctionnement de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

2008-11-665	Mandat à GCE Consultants Experts-conseils en environnement – Réalisation d’un programme de recherche en eau souterraine – Eau potable – Correction de la résolution numéro 2008-05-227
2008-11-666	Opération Nez Rouge - Subvention
2008-11-667	Comptes payés – Octobre 2008
2008-11-668	Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds administration
2008-11-669	Dépôt du rapport budgétaire
2008-11-670	Modification de la résolution 2008-04-168 – Conseil sans papier – Fonds de roulement
Avis de motion	Règlement numéro 2008-M-159 concernant la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques
2008-11-671	Divers travaux – Amélioration locative 1155, route 329 Nord - Fonds de roulement
2008-11-672	Éclairage Hôtel de Ville - Fonds de roulement
2008-11-673	Champ d'épuration (puits) 1155, route 329 Nord - Fonds de roulement
2008-11-674	Adjudication d’appel d’offres TP-2008-034 – Vente de véhicules divers
2008-11-675	Acquisition de classeurs à plans pour les travaux publics - Fonds de roulement
2008-11-676	Amendement à la résolution 2008-06-362 - Financement d’un camion 10 roues
2008-11-677	Modification de la résolution numéro 2007-11-609 - Financement d’une camionnette 2007– Règlement 2007-EM-139
2008-11-678	Décompte progressif no 2 – Recherche en eau souterraine - Forage
2008-11-679	Décompte progressif no 2 - Réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent
2008-11-680	Décompte progressif no 1 – Travaux carrefour giratoire
2008-11-681	Décompte progressif no 2 – Travaux carrefour giratoire
2008-11-682	Décompte progressif no 2 et acceptation provisoire des travaux – Atelier de soudure
2008-11-683	Animations sportives – Projet ski – Entente Mont-Belle-Neige
2008-11-684	Jeux du Canada 2013 - Résolution d’appui – Remplacement de la résolution numéro 2008-10-617
2008-11-685	Utilisation de la Place Lagny: Marché de Noël
2008-11-686	Abrogation de la résolution numéro 2008-10-617
2008-11-687	Rapport d’activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d’octobre 2008
2008-11-688	Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunions du 23 octobre 2008
2008-11-689	Programme de rénovation au centre-ville – 126 et 128, rue Principale Est – Certificat d’admissibilité
2008-11-690	Programme de rénovation au centre-ville – 120, rue Principale Est – Certificat d’admissibilité
2008-11-691	Programme de rénovation au centre-ville – 36 à 42, rue Saint-Vincent – certificat d’admissibilité
2008-11-692	Constat d’infraction – Travaux d’agrandissement du bâtiment principal sans permis et travaux d’aménagements extérieurs – 50, rue Brissette – Matricule 4501-13-3505
2008-11-693	Constat d'infraction au 15, rue Saint-Moritz – Travaux non conformes au permis émis - Matricule 4699-43-6540 – Secteur Sud
2008-11-694	Constat d'infraction au 30, rue Saint-Moritz - Remise érigée en cour et marge avant – Matricule 4699-43-0106 - Secteur Sud
2008-11-695	Constat d'infraction aux 51 et 55, rue Saint-David – Travaux sans permis non conformes à la résolution du PIIA – Matricule 4401-20-6325 –Secteur Centre

2008-11-696	Dérogation mineure au 3995, chemin Paiement - Diminution de marge latérale gauche - Secteur Nord
2008-11-697	Dérogation mineure au 980, chemin du Domaine Guindon - Diminution de la marge avant - Secteur Nord
2008-11-698	Dérogation mineure au 413, Route 329 Nord - Aménagements extérieurs - Secteur Nord
2008-11-699	Dérogation mineure au 1211, impasse de la Tourbière - Aménagements extérieurs - Secteur Nord
2008-11-700	Dérogation mineure au 31, rue Madeleine - Pourcentage d'espace naturel - Secteur Sud
2008-11-701	Dérogation mineure au 1061 à 1067, rue Principale - Aménagements extérieurs - Secteur Centre
2008-11-702	PIA au 413, Route 329 Nord - Projet de lotissement majeur - Aménagements extérieurs - Secteur Nord
2008-11-703	PIA au 380, montée du Versant-Sud - Implantation en montagne - Aménagement extérieur - Secteur Sud
2008-11-704	PIA au 2, chemin de la Pointe-Greenshields - Implantation en montagne – Agrandissement du bâtiment principal - Secteur Centre
2008-11-705	PIA au 980, chemin du Domaine-Guindon - Implantation en montagne - Nouvelle construction - Secteur Nord
2008-11-706	PIA au 251, montée Rosa –Domaine Chanteclair - Rénovation galerie - Secteur Centre
2008-11-707	PIA au 431, rue de Tignes - Domaine Chanteclair – Nouvelle construction - Secteur Centre Sud
2008-11-708	PIA au 2019, rue de Chandolin - Domaine Chanteclair - Rénovation du bâtiment principal - Secteur Centre
2008-11-709	PIA au 85, Saint-Moritz - Domaine Chanteclair - Galerie/spa - Secteur Centre-Sud
2008-11-710	PIA au 1061 à 1067, rue Principale - Agrandissement du bâtiment principal - Esthétique d'auto Sainte-Agathe - Secteur Sud
2008-11-711	PIA au 577, rue Principale - Route 117 - Affichage le long de la route 117 – Porte de garage Ste-Agathe inc. - Secteur Sud
2008-11-712	PIA au 1187, rue Principale - Route 117 - Enseigne – Nord-Sud Produits Alimentaires inc.- Secteur Centre-Sud
2008-11-713	PIA au 1, Rue Saint-Donat – Affichage au centre-ville - AssurExperts Jolicoeur & fils - Secteur Centre
2008-11-714	PIA au 91, rue Saint-Vincent - Affichage au centre-ville - ÈvÉ coiffure - Secteur Centre
2008-11-715	PIA au 5, rue Saint-Antoine - Affichage au centre-ville – Commerce Coiffure Catimini - Secteur Centre
2008-11-716	PIA au 5 avenue Hillside – Travaux au centre-ville - Agrandissement - Secteur Centre
2008-11-717	PIA au 15, rue Larocque Ouest - Travaux au centre-ville - Rénovations - Secteur Centre-Sud
2008-11-718	PIA au 12, rue Principale Est - Affichage au centre-ville - Enseigne sur poteau pour le commerce Bi Eau Sphère - Secteur Centre-Sud
2008-11-719	PIA au 12A, rue Principale Est - Affichage au centre-ville - Enseigne sur poteau pour le commerce Centre Vert Santé - Secteur Centre-Sud
2008-11-720	PIA au 31, rue Madeleine - Implantation en montagne - Nouvelle construction - Secteur Sud.
2008-11-721	Levée de la séance